



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 juin 2020
Compte rendu N° CM-03/2020

1. Préambule

Ce jour, l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent à la salle des fêtes de la commune, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1^{er} adjoint au Maire
- Madame Sylvie DESLIENS, 2^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3^{ème} adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,
- Madame Linda MONTES TRIBOULET, secrétaire de Mairie (non votant), présente pour expliquer le fonctionnement d'un budget municipal.

La réunion du conseil municipal débute le mardi 30 juin 2020, à 19 heures 20 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Vote du budget primitif de la commune et de l'assainissement,
2. Vote des quatre taxes,
3. Vote des subventions aux associations,
4. Projet Vidéo Projecteur Interactif pour l'école maternelle,
5. Choix d'un prestataire pour les bons d'achat de naissance,
6. Questions diverses.

2. Vote du budget primitif de la commune et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente les différents budgets (communal et assainissement), qui sont détaillés par Madame Linda MONTES TRIBOULET.

Le Budget communal s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement pour 1 393 031,22 €uros et en investissement pour 620 577,00 €uros. Le Budget Assainissement, quant à lui, s'équilibre en dépense et recette de fonctionnement pour 139 163,34 €uros et en investissement pour 1 080 561,04 €uros.

Les élus votent l'accord des deux budgets.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Budgets acceptés.

Monsieur le premier Adjoint expose, par la suite, à titre informel, un projet d'aménagement des locaux annexes de la maison Blanchon en vestiaire destiné aux personnels de la Commune. Afin de se mettre en conformité avec la législation, les personnels auront à leur disposition, dans ce vestiaire, tout le nécessaire pour les début/fin de service ainsi que les temps de repos (toilette, douche, etc...).

Ce projet est estimé à 10 000,00 €uros.

3. Vote des différents taux de fiscalité

Monsieur le Maire, accompagné de Madame Linda MONTES TRIBOULET, présente les quatre taux de fiscalité pour les habitants de la commune de Saint-Aubin.

Il propose qu'elles ne soient pas augmentées cette année.

Taxe d'habitation : 10,23%,

Taxe foncière sur le bâti : 10,59%,

Taxe foncière sur le non bâti : 10,73%,

CFE (Taxe professionnelle) : 17,44%.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valeurs des taxes acceptées.

4. Vote des subventions aux associations

Un dossier de demande de subvention pour l'année 2021 sera mis en place par la mairie, dans le but d'appréhender au mieux les besoins de chaque association. Il devra être complété par les associations souhaitant obtenir une aide. Les modalités du dossier seront décidées ultérieurement et feront l'objet d'un communiqué auprès des différents membres de bureau de chaque association.

Monsieur le Maire propose au vote de l'ensemble du conseil municipal l'attribution des subventions, comme suit :

✚ Espérance Mère de Nogent Sur Seine : 300,00 €uros.

Pour : 0 voix

Contre : 14 voix

Abstention : 1 voix

Subvention refusée.

✚ Comité des Fêtes de Saint-Aubin :

Une assemblée générale extraordinaire va être demandée au bureau de l'association, en vue de nouvelles élections. Le report de la subvention est donc demandé.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Report de la subvention accepté.

✚ Club du 3^{ème} âge de Saint-Aubin : 800,00 €uros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Subvention acceptée.

✚ Société de chasse de Saint-Aubin : 800,00 €uros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Subvention acceptée.

✚ Association de pêche de Saint-Aubin : 800,00 €uros.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

✚ AMDR du Nogentais : 400,00 €uros.

Pour : 5 voix

Contre : 8 voix

Abstention : 1 voix

Subvention refusée.

✚ Anim'Actions de Saint-Aubin : 800,00 €uros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Subvention acceptée.

✚ UCN du Nongentais : 400,00 €uros.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

✚ Foyer socio-éducatif du collège de Nogent sur Seine : 150,00 €uros.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Subvention acceptée.

✚ Coopérative de l'école maternelle de Saint-Aubin : 10,00 €uros/élève Saint-Aubinois.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

✚ Coopérative de l'école primaire de Saint-Aubin : 10,00 €uros/élève Saint-Aubinois.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

✚ AJSA Football de Saint-Aubin : 1600,00 €uros.

Pour : 12 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 2 voix

Subvention acceptée.

✚ Ecole de musique de Nogent sur Seine : 102,00 €uros/élèves St-Aubinois, soit 408,00 €uros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Subvention acceptée.

✚ Esperance Rando de Nogent Sur Seine : 100,00 €uros.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

✚ Centre de Formation Apprentis BTP de Pont Sainte Marie : 65,00 €uros/élève St-Aubinois, soit 65,00 €uros.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

🚣 Cercle Aviron du Nogentais : 50,00 €uros/élève, soit 50,00 €uros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Subvention acceptée.

🚣 L'outil en main à Nogent sur Seine : 50,00 €uros/élève, soit 50,00 €uros.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subvention acceptée.

5. Projet Vidéo Projecteur Interactif pour l'école maternelle

Mesdames Anne-Sophie BATIS et Sylvie DESLIENS, en charge de la commission scolaire, présentent le projet à l'ensemble du conseil municipal. Il s'agit de l'achat et installation d'un vidéo projecteur interactif dans la classe de Madame Karine DESCHATRETTE. Les deux élues soulignent l'engagement de l'institutrice dans cette démarche, et le travail que celle-ci représente pour elle. Le matériel demandé a pour but de valoriser l'outil informatique pour nos enfants, tout en gardant un aspect ludique pour eux.

Madame Cindy PINIAU ajoute qu'un VPI est déjà présent dans la classe de Madame Carine BRIQUET.

Deux devis sont présentés à l'ensemble des élus, d'une valeur approximative de 3000,00 €uros. Les deux élues en charge de cette commission nous informent qu'environ cinquante pourcents de la somme investie pourraient être pris en charge par une subvention au numérique par la circonscription de Romilly Sur Seine. Aussi, les municipalités de Fontaine-Mâcon et de Ferreux-Quincey seraient prêtes à participer au projet.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil municipal à titre d'information. Ce dossier sera finalisé par l'équipe.

6. Choix d'un prestataire pour les bons d'achat de naissance

Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur le choix d'un prestataire pour les bons d'achat de naissance. Après plusieurs débats, nous en concluons que la commission en charge de ce dossier devra étayer le sujet afin de pouvoir présenter différents prestataires en vue d'un vote du conseil municipal.

Le vote est donc reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

7. Questions diverses

Monsieur Guillaume VILLAIN expose à l'ensemble des élus une question émanant d'un administré. Ce dernier explique dans un mail envoyé à l' élu que « l'axe Nogent sur Seine/Marigny le Chatel RD442, fait polémique sur la vitesse excessive des automobilistes, au-delà des 50km/h autorisés ». Il ajoute qu'il a déjà envoyé plusieurs courriers à la Mairie, à la sous-préfecture de Nogent sur Seine ainsi qu'à la préfecture de Troyes.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, conclut que la route départementale est gérée exclusivement par le conseil départemental de l'Aube. Le champ d'action du conseil municipal est donc très restreint. Par ailleurs,

les élus de la commission en question prendront contact avec le service compétent du département afin de trouver une solution pour palier à ce problème récurrent. La vitesse de déclenchement du feu tricolore a également été évoquée, et peut être réajustée.

Monsieur le Maire explique que le paiement de l'élaboration du PLU d'un montant de 18 726,06 €uros doit faire l'objet d'un amortissement. Il propose que celui-ci se fasse sur cinq années.

Les crédits nécessaires à ce mouvement comptable seront prévus chaque année sur le budget primitif communal.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Conditions de l'amortissement acceptées.

∞ ∞ ∞

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE expose à l'ensemble du conseil municipal la possibilité d'effectuer un partenariat avec la société Guêpes-Apens, située à Romilly Sur Seine, société spécialisée dans la destruction de nids de guêpes. En effet, la semaine dernière, celle-ci a été sollicitée par nos services afin de détruire plusieurs nids de guêpes situés dans l'établissement scolaire. L'élue a souligné la rapidité de l'intervention de l'entreprise appelée (le soir même ou lendemain matin).

Un partenariat serait donc envisageable avec celle-ci, moyennant une remise de 10% sur la facturation de toute intervention située à Saint-Aubin, à titre professionnel ou privé (commune et habitants). Une intervention est en effet facturée entre 90,00 €uros et 150,00 €uros suivant les conditions d'action de l'entreprise (hauteur et difficulté d'accès).

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette convention, qui serait établie par la commission en charge du dossier.

∞ ∞ ∞

La séance est levée à 22 heures 10 minutes.

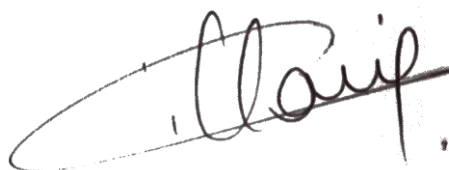
Procès-verbal fait et clos le mercredi 31 Juin 2020.

Le Maire



The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Aubin, featuring a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE ST-AUBIN' and 'TO AUBE'. Below the seal, the name 'V. BARAT' is handwritten in blue ink.

Le Secrétaire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Clair'.